

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

NOMBRE DE CONSEILLERS	DATE DE CONVOCATION	DATE D’AFFICHAGE
En exercice 86	18 mars 2019	26 mars 2019
Quorum 63		
Votants 78		
Suffrages exprimés : 78		

En exercice 86
 Quorum 63
 Votants 78
 Suffrages exprimés : 78

Séance du 3 avril 2019

N°190403-44

L’an deux mil dix-neuf, le 3 avril à 19 h 00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s’est réuni en séance ordinaire, en l’Hôtel de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Gérard COLIN, Président,

Etaient présents :

Jean-François ALIGNY, Patrick BARTHÉLÉMY, Maurice BEAUFILS, Chantal BERTEAU, Pierre-Luc BILLIEZ, Didier BOULLARD, André-Pierre BOURDON, Luc BREANT, Danièle CAMINADE, Bertrand CARPENTIER, Raymond CARPENTIER, Philippe CARREIN, Christine CHANGEUX, Jean-Louis CHAUVENSY, Jacques CHEVALLIER, Jean-Claude CLAIRE, Gérard COLIN, Jean-Michel COLOMBEL, Odile COUROYER, Stéphane DEGREMONT, Claude DESAEGER, Jérôme DOUILLET, Marie-Louise DOULET, Jean-Claude DUBOC, Isabelle DUJARDIN (Saint Valéry en Caux), Annie DUMENIL, Jean-Marie FERMENT, Franck FOIRET, Stéphane FOLLIN, Daniel FREBOURG, Laurent GODEFROY, Christine GROUT-LIMARE, Françoise GUILLOT, Hervé JOLLY, Pascal LARGILLET, François-Pierre LECLUSE, Agnès LEDUC, Jacques LEFRANCOIS, Yves LEFRIQUE, Didier LEMAISTRE, Alain LETARD, Jérôme LHEUREUX, Jean-Louis LUYPAERT, Françoise MARIE, Paul MENARD, Nicolas MOLETTE, Sylvain MONNIER, Benoît MOREAU, William MOUCHE, Yvon PESQUET, Alain POILVE, Joël SALLE, Maryvonne SCHILD, Pascal VANIER, Marie-Pierre VASLIN, Michel VIARD, Patrick VICTOR et René VIMONT.

Etaient absents représentés par le suppléant :

M. Jean BUGEON représenté par Mme Marie-Laure VIRET
 M. Philippe DUFOUR représenté par M. Bernard LEVASSEUR
 Mme Isabelle DUJARDIN (Thiouville) représentée par M. Pascal DEBREE
 M. Patrice FAUCON représenté par M. Jean-Paul BEUVIN
 M. David LAMBION représenté par M. Didier MOLTON

Etaient absents excusés avec pouvoir :

M. Rémy BELLANGER a donné pouvoir à M. Jérôme LHEUREUX
 M. Hubert BUQUET a donné pouvoir à M. Didier LEMAISTRE
 Mme Dominique CHAUVEL a donné pouvoir à M. Joël SALLE
 M. Jean-Marc COPPENS a donné pouvoir à Mme Christine GROUT-LIMARE
 M. Philippe ETIENNE a donné pouvoir à M. Yves LEFRIQUE
 M. Thierry FABAREZ a donné pouvoir à M. Alain POILVE
 M. Gérard FOUCHÉ a donné pouvoir à M. Gérard COLIN
 Mme Christiane HERVIEUX a donné pouvoir à Mme Annie DUMENIL
 M. Pierre-Yves JEGAT a donné pouvoir à Mme Isabelle DUJARDIN (Saint Valéry en Caux)
 M. Jacques LEBALLEUR a donné pouvoir à M. Hervé JOLLY
 M. Daniel LEGROS a donné pouvoir à M. Daniel FREBOURG
 M. Michel LIEURY a donné pouvoir à M. Jean-Marie FERMENT
 M. Daniel SEIGNEUR a donné pouvoir à M. Paul MENARD
 M. Michel SERY a donné pouvoir à M. Jérôme DOUILLET
 M. Jean-Pierre THEVENOT a donné pouvoir à Mme Marie-Louise DOULET

Absent excusé :

M. Régis PETIT

Absents :

MM Jean-François BOQUET, Jean-Luc COTTARD, Enrick DE BRABANDERE, Hervé MOUQUET et Mmes Brigitte HATTON, Justine MORTELECQUE, Aurore RAUCH

Conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Christine CHANGEUX a été élue secrétaire de séance.

*_*_**

Objet :

FINANCES – Budget Zones Industrielles – Mise à jour des AP/CP en cours

N°44

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-1 à L.5211-4,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 septembre 2017 relatif aux statuts de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre,

Vu l'ordonnance n°2005-1026 du 26 Août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales qui autorise la programmation pluriannuelle des opérations d'investissement,

Vu la nécessité de mettre à jour les AP/CP du budget Zones Industrielles,

Vu les crédits de paiement 2019 inscrits au budget primitif 2019 du budget Zones Industrielles,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 14 mars 2019,

Vu l'avis favorable du bureau élargi en sa séance du 19 mars 2019,

**Le Conseil Communautaire,
après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- **accepte la mise à jour de chaque AP/CP faisant l'objet d'une modification dans le tableau joint en annexe,**
- **autorise, pour chaque AP/CP en cours, le report automatique des crédits de paiement non utilisés sur l'exercice suivant sans que le montant global de l'AP/CP ne puisse être modifié.**

**AUTORISATION DE PROGRAMME - CREDITS DE PAIEMENT
BUDGET ZONES INDUSTRIELLES (montants HT)**

BUDGET Modification ASIS/Bare	N°AAPC	LIBRE de l'AAPC	Date de création de l'AAPC	N°opération	MONTANT DE L'AP				MONTANT DES CP				OBSERVATIONS SUR LES MODIFICATIONS AU BUDGET PRIMITIF		
					DEPENSES		RECETTES PREVISIONNELLES		DEPENSES						
					MONTANT AU 1 ^{er} JANVIER 2019	REVISION DE L'ORDRE	MONTANT APRES REVISION	SUPPLEMENT A L'ORDRE	REVISION AU 1 ^{er} JANVIER 2019	MONTANT CORRECTIF AU 1 ^{er} JANVIER 2019	CP 2019 VOTE 20 2019	CP 2020 PREVISIONNEL	CP 2021 PREVISIONNEL	CP ENGAGES SUIVANTS	
AUTRE MODIFICATION	21201001	REHABILITATION 62-63E AVENUE AGRICULTURE SYMPHONSE	28/12/2013	41401	969 100,00 €	0,00 €	969 200,00 €	0,00 €	59 200,00 €	564 295,47 €	34 894,33 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	L'opération est terminée mais l'exécution financière n'est pas achevée. Le solde correspond aux DEP en attente
ECHANGE	21201001	REHABILITATION BATIMENT TECHNIQUE EUROBACHES PHASE 1	14/12/2011	0820101	764 955,00 €	0,00 €	764 955,00 €	692 757,00 €	122 198,00 €	677 900,33 €	87 954,33 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Aucune modification
MODIFICATION	21201001	REHABILITATION BATIMENT TECHNIQUE EUROBACHES PHASE 2	04/04/2011	0820101	1 417 810,00 €	429 355,00 €	2 657 245,00 €	0,00 €	1 837 245,00 €	19 856,58 €	1 837 245,00 €	490 064,02 €	0,00 €	0,00 €	Le montant global de l'AAPC est augmenté en raison de l'ajout d'un étage pour la création de bureaux supplémentaires. Le bâtiment se compose de 105 (soixante-cinq bureaux) en mezzanine comme prévu initialement ainsi que de bureaux et salles de réunion à l'étage.
		TOTAL AAPC			9 351 835,00 €	499 335,00 €	3 591 150,00 €	692 757,00 €	2 018 413,00 €	1 651 499,37 €	1 459 566,71 €	490 064,02 €	0,00 €	0,00 €	

Pour extrait certifié conforme,
ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,



Le Président,


Gérard COLIN

Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal Administratif de Rouen, sis 53 Avenue Gustave Flaubert à ROUEN (76000), peut-être saisi par voie de recours formé contre la présente décision pendant le délai de deux mois commençant à courir à compter de sa notification ou de sa publication. Dans le même délai, un recours gracieux peut-être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- o à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- o deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant le délai de 2 mois.

Certifié exécutoire par le
PRÉSIDENT, compte tenu de
la Réception en Sous-Préfecture
le *M/04/19*



Accusé de réception en préfecture
076-200069839-20190403-190403-44-DE
Date de télétransmission : 11/04/2019
Date de réception préfecture : 11/04/2019